



## **REGLEMENT INTERIEUR SKI-CLUB LE GRAND-BORNAND**

La vie associative d'une structure dépend du respect de certaines règles et des personnes qui collaborent à son organisation (bénévoles ou professionnels).

Le but de ce règlement est principalement d'avertir les membres de l'association de la ligne de conduite à tenir pour le bon fonctionnement et la pérennité de la structure.

### **- Les objectifs :**

La vocation première du Club est de former à la pratique du ski, et développer un éventail d'aptitudes physique, mental, moral et social.

Le plaisir de la glisse, le jeu de la compétition, la recherche de la performance et l'interaction avec les autres licenciés sont les moyens d'épanouissement des enfants au sein du Club.

A travers cette pratique, les membres doivent se familiariser avec des situations d'entraînement et de compétition tout en ayant fixé des objectifs individuels propres au niveau de chacun qui se doivent réalistes et appropriés.

Le potentiel de chaque enfant sera développé et optimisé en fonction de ses objectifs. Le club se doit d'accompagner aussi bien les jeunes vers le haut niveau que vers la formation aux métiers de la montagne.

Tous les licenciés et les parents veillent à créer et conserver une bonne ambiance de groupe.

Un certain nombre de règles doivent être suivies par les membres :

### **Règles de vie :**

- Respect des règles de vie instaurées par les entraîneurs.
- Respecter et accepter ses camarades de club.
- Prévenir systématiquement de l'absence des enfants.
- La consommation d'alcool, drogue, tabac ou la prise de substances dopantes est strictement interdite.
- Les licenciés sont pris en charge par à partir du point de rendez-vous et de l'heure fixée par l'entraîneur.

### **Le comportement :**

- Le respect d'autrui, coureurs, entraîneurs, membres du bureau, dirigeants, personnel des remontées mécaniques, clientèle, sur la station du Grand-Bornand comme à l'extérieur.
- Politesse avec tous ceux qui constituent son environnement.
- Respect des locaux et du matériel mis à disposition par la structure.
- Écoute et respect des consignes.
- Prévenir les entraîneurs des retards ou indisponibilités.
- Respect des règles de sécurité du skieur (en course comme à l'entraînement).
- Respect des installations de remontées mécaniques.

### **Le matériel :**

Le matériel peut être loué par l'intermédiaire du Ski Club. Dans ce cas il reste la propriété du Club. Il devra être rendu en fin de saison en bon état et propre.

### **Les locaux du Ski Club :**

Des locaux sont mis à la disposition du Ski Club par la municipalité, chaque membre est tenu d'en assurer la propreté.

Chaque membre ne peut y accéder sans l'autorisation des entraîneurs ou accompagné de ces derniers pour les mineurs.

Chacun s'efforcera de ranger ses affaires et de respecter les équipements sportifs.

### **Les véhicules :**

Ils sont mis à la disposition du Ski Club et sont entretenus par ses membres.

### **Critères d'entrée et de maintien au Ski-club :**

Être volontaire et accepter tant pour les enfants que pour les parents la vie associative du Ski Club.

- A l'apparition de problèmes ou de questionnements, les parents doivent prendre contact avec l'entraîneur, le dialogue est ouvert à tout moment.
- L'adhésion au club s'accompagne de la part de chaque famille d'une participation à la vie du club.
- L'inscription au club comprend l'achat de la licence, la participation au matériel et la cotisation.

Des informations sont relayées sur notre site : <https://www.skiclub-legrandbornand.com>

Le ski club Le Grand-Bornand s'adapte au besoin des enfants d'aujourd'hui.  
Nous faisons la promesse de moyen pour le haut niveau mais aussi pour l'épanouissement, le plaisir de pratiquer et aussi la formation aux métiers de la montagne.

